Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-125SMICGAEL-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/09/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 34** **Votants** : Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian/ **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : 07	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, CHICOINE Daniel, QUINTIN Jenny, ROUYER Gael, CRESPEL Vincent, GLOTIN Michel, BOHANNE Jean-François **Absents :**
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** CHICOINE Daniel à MÉAL Lydie, QUINTIN Jenny à PALARIC Vincent, ROUYER Gael à LESNÉ Hervé, GLOTIN Michel à VITRE Didier, BOHANNE Jean-François à LETARD Véronique

Délibération n° : 2026-125-BlR
Thème : SYNDICATS
Titre : SMICTOM Centre Ouest : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'installation de stockage et de traitement des déchets non dangereux située à Gaël (Point-Clos)
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Les commissions de suivi de site (CSS) sont instituées afin d'assurer l'information, la concertation et le suivi des installations classées présentant des enjeux en matière d'environnement et de sécurité. Elles réunissent des représentants de l'État, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des salariés, des riverains et des associations de protection de l'environnement.

À la suite des élections municipales et du renouvellement des exécutifs locaux, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine procède à la mise à jour de la composition de la Commission de Suivi de Site de l'installation de stockage et de traitement des déchets non dangereux exploitée à Gaël.

Dans ce cadre, il appartient à la Communauté de communes Saint-Méen Montauban de désigner son représentant appelé à siéger au sein de cette instance.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.125-1, L.125-2-1 et R.125-5 à R.125-8-5 ;
Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2021 portant renouvellement de la composition de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'installation de stockage et de traitement des déchets non dangereux située au lieu-dit « Point-Clos » à Gaël, prévoyant notamment la représentation de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban au sein du collège des élus des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-125SMICGAEL-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DESIGNE M. Pascal RENVAZE en qualité de représentant(e) de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban au sein de la Commission de Suivi de Site de l'installation de stockage et de traitement des déchets non dangereux située au lieu-dit « Point-Clos » à Gaël.**
- **AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Secrétaire de séance,	**Président,**
Yvane POCHON	**Patrick HERVIOU**

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/09/2026
Qualité : Par le président